



A madame la Directrice Générale de
l'Enseignement et de la Recherche
1 ter Avenue de Lowendal
75007 Paris O7 SP

Objet : Dépôt de préavis de grève

Paris, le 1^{er} juin 2022

Madame la directrice Générale, par la présente, le SNETAP-FSU dépose ce jour un préavis de grève à la demande **des personnels ACB de la FPCA de l'Aude** et à l'appel de l'intersyndicale SNETAP-FSU, SGEN-CFDT de l'établissement, le lundi 20 juin 2022. Ce préavis est la conséquence d'un mal-être croissant consécutif à de nombreux dysfonctionnements.

Fin mai 2021 des embauches ont eu lieu au sein de la FPCA de l'Aude dans le non-respect du protocole interne voté en CA en 2008. Cela a créé une iniquité et une inégalité de traitement. En effet les nouveaux.elles agent.es ont été positionné.es sur des échelons équivalents et même supérieurs aux agent.es qui sont en place depuis longtemps dans le centre, créant des différences de salaire considérables pour les mêmes missions, entre les nouveaux.elles et les ancien.nes et par conséquence des situations de tension, de mal-être, de colère et des sentiments d'humiliations des agent.es déjà en place.

De plus les agent.es de la FPCA demandent depuis de nombreuses années la révision de leurs grilles qui sont obsolètes au regard de l'inflation et ne répondent pas à une rémunération correcte des agent.es ACB.

En réaction, la direction s'est engagée à la révision du protocole interne afin de revaloriser et de remettre de l'équité et de l'égalité de traitement entre les agent.es, au cours de l'année scolaire 2021/2022. Pour cela elle avait prévu un travail collectif tout au long de l'année pour travailler avec les agent.es sur le protocole.

Cependant ce travail collectif n'a pas eu lieu malgré de nombreuses et régulières sollicitations des personnels notamment au cours des différents conseils.

En avril 2022, juste avant les vacances de Printemps, la direction a convoqué à une réunion l'ensemble des personnels pour leur présenter une analyse du protocole et des propositions de changements sur le cadre de travail.

À la surprise des personnels l'ensemble du cadre de travail a été changé, ainsi ils ont découvert l'augmentation de leurs temps de travail, où bien sûr les personnels travaillaient plus pour gagner... pareil voire moins.

Des propositions indécentes entraînant des conséquences importantes sur les conditions de travail des agent.es.

En réaction les représentant.es des personnels et les élu.es syndicales.aux ont organisé une HMI le 12 mai 2022 réunissant les personnels ACB pour échanger sur les propositions de la direction. Unanimement les agent.es s'y sont opposé.es. En accord avec les personnels, les représentant.es ont décidé de faire une contre-proposition.

Une analyse de ce protocole réalisé par les représentant.es des personnels a été fournie à la direction expliquant les conséquences alarmantes de leurs propositions.

Par la suite, en date du 16 mai, la direction a convoqué les représentant.es des personnels, où ils ont évoqué les propositions résultant de la HMI :

- Le non-changement du temps de travail et du nombre de semaines de travail, en attendant les résultats de la renégociation en cours du protocole de gestion des agents ACB de 1998 entre les syndicats et la DGER.
- L'adoption avec un avenant des nouvelles grilles au CA de juin 2022 avec un reclassement de l'ensemble des agent.es sur une nouvelle grille, permettant l'embauche des nouveaux contrats à des salaires décentés, et pour tou.tes une promesse d'évolution plus rapide sur les grilles.

En date du 20 mai la direction a organisé une réunion avec les représentant.es pour donner ses avis et conclusions concernant le protocole.

Aucune modification des grilles pourtant obsolètes au CA de juin, expliquant qu'il n'y aurait pas de nouvelles grilles sans changements du temps de travail. Et que le travail concernant le cadre d'emploi continuera l'année prochaine avec la volonté de nous faire travailler plus.

À ce jour de nombreux personnels manifestent leur mal-être, leurs épuisements physiques et moraux. La saisine de la cellule régionale de veille et d'alerte des situations de stress et souffrance au travail devient épidémique à la FPCA de l'Aude.

Les agent.es ont toujours été très investi.es au sein de la FPCA, les différentes formations par apprentissage ne cessent de se développer, les effectifs augmentent, posant même un problème de locaux et de place. Les audits qualité, grâce à un travail acharné des personnels, ont été passés et validés, sans parler des PRF. Les comptes sont positifs et la FPCA joue volontiers la carte de la solidarité avec les centres aux comptes négatifs de l'EPLFPA.

Les agent.es ACB en ont assez de ce manque de considération et de cette récurrente nécessité de demander toujours plus sans avoir de reconnaissance et de cette volonté inquiétante de dégrader leurs conditions de travail.

L'entité FPCA ne peut pas être uniquement une variable d'ajustement comptable des EPLFPA et une variable d'ajustement humaine ; en effet les agent.es formateur.trices sont un véritable vivier où l'on peut se servir, notamment lors des convocations aux corrections des examens nationaux, en ne manquant pas au quotidien de leurs rappeler qu'elles et ils ont les mêmes devoirs que les enseignant.es mais n'ont pas les mêmes droits ni le même cadre de travail.

Madame la Directrice Générale, pour le SNETAP-FSU, et le SGEN le mépris des agent.es de la FPCA de l'Aude et les propositions indécentes concernant leur changement de cadre de travail et le refus de changer les grilles obsolètes doivent cesser sans délai. Ces situations sont inacceptables.

C'est pour ces raisons que les personnels ont décidé le dépôt de ce préavis de grève pour le lundi 20 juin 2022.

Soyez assurée, Madame, de notre détermination à défendre les personnels de cet établissement. Pour le secrétariat général

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice Cardon
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU

